

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE COURMEMIN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE COURMEMIN (2)

Numéro SIRET : 21410068700075

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : ZA DU COUDRAY (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	46

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	48
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	49
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 ~ Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

			A
Population totale	Informations statistiques	Valeurs	0
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Informations fiscales (N-2)	Collectivité	0,00
	Informations financières - ratios	Valeurs	0,00
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population			0,00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population			0,00
3 Dépenses d'équipement brut / population			0,00
4 Encours de dette / population (2) (3)			0,00
5 DGF / population			0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)			0,00 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)			5,06 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement			0,00 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)			0,00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)			99,36 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget ;
au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 0,00 %
- Investissement : 0,00 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

			C1
--	--	--	----

	Dépenses	Recettes	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	
			Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	79 278,15	77 492,30	-30 886,10	A1 -32 671,95
Investissement	40 267,45	38 481,60	-30 886,10	A2 -32 671,95
Fonctionnement	39 010,70	39 010,70	0,00	A3 0,00

	Dépenses	Recettes	RESTES A REALISER N-1	
			Solde (B)	Solde (B)
TOTAL des RAR	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-32 671,95
Investissement	A2 + B2	-32 671,95
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédant.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations Incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la complabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la complabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la complabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES			C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	II A
REPORTS		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	
	(si solde négatif)	0,00
		32 671,95
	=	
	Total de la section d'investissement (2)	72 939,40
VOTE		
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	
REPORTS		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	
	(si déficit)	0,00
		0,00
	=	
	Total de la section de fonctionnement (3)	73 369,40
	TOTAL DU BUDGET (4)	146 308,80

(1) À servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits de fonctionnement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

[17] Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existante.

(2) L'assessement peut voter des AP de dépenses imprévues [n]. Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été endebées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II
					C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 595,90	0,00	1 521,30	1 521,30	1 521,30
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		7 595,90	0,00	1 521,30	1 521,30	1 521,30
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 595,90	0,00	1 521,30	1 521,30	1 521,30

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15

TOTAL	7 595,90	0,00	40 267,45	40 267,45	40 267,45
			+		
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	32 671,95	
				=	
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	72 939,40	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II
					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	<i>Virement de la section de fonctionnement (10)</i>	38 482,00		34 193,25	34 193,25	34 193,25
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)</i>	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		38 482,00		72 939,40	72 939,40	72 939,40

TOTAL	38 482,00	0,00	72 939,40	72 939,40	72 939,40
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	--	-------------

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	72 939,40
--	---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	34 193,25
--	-----------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449
- (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					II
					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
66	Charges financières	321,75	0,00	210,00	210,00	210,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		331,75	0,00	220,00	220,00	220,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	38 482,00		34 193,25	34 193,25	34 193,25
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	321,75		210,00	210,00	210,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		38 803,75		73 149,40	73 149,40	73 149,40

TOTAL	39 135,50	0,00	73 369,40	73 369,40	73 369,40
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	73 369,40
--	------------------

=

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N

(3) Hors dépenses impulsées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 , DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Alténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	21 203,00	0,00	21 203,00	21 203,00	21 203,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	17 600,75	0,00	13 200,25	13 200,25	13 200,25
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion courante		38 813,75	0,00	34 413,25	34 413,25	34 413,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 813,75	0,00	34 413,25	34 413,25	34 413,25

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	321,75		210,00	210,00	210,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		321,75		38 956,15	38 956,15	38 956,15
TOTAL		39 135,50	0,00	73 369,40	73 369,40	73 369,40
+						
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						
73 369,40						

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ À PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	34 193,25	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il servira à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
--	------------------	---

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 521,30	0,00	1 521,30
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		38 746,15	38 746,15
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	1 521,30	38 746,15	40 267,45

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	32 671,95
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	72 939,40

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		210,00	210,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10,00	0,00	10,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	210,00	0,00	210,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		38 746,15	38 746,15
023 Virement à la section d'investissement		34 193,25	34 193,25
Dépenses de fonctionnement – Total	220,00	73 149,40	73 369,40

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	73 369,40

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>			0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		38 746,15	38 746,15
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		34 193,25	34 193,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'Investissement – Total		0,00	72 939,40	72 939,40

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+ R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT 0,00

= TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 72 939,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMT	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod, services, domaine, ventes diverses	21 203,00		21 203,00
71	Production stockée (ou déstockage)		38 746,15	38 746,15
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	13 200,25		13 200,25
75	Autres produits de gestion courante (8)	10,00	0,00	10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		210,00	210,00
Recettes de fonctionnement – Total		34 413,25	38 956,15	73 369,40

+ R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

= TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 73 369,40

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								II	III = I + II
TOTAL	7 595,90	0,00	0,00	40 267,45	40 267,45	0,00	40 267,45	40 267,45	40 267,45
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 23:24)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 16:88 non budgétaire)	7 595,90	0,00			1 521,30	1 521,30			1 521,30
18 Crpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00			0,00				0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00			0,00				0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00			0,00				0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)									
Total des dépenses financières	7 595,90	0,00	0,00	1 521,30	1 521,30	0,00	1 521,30	1 521,30	1 521,30
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	7 595,90	0,00	0,00	1 521,30	1 521,30	0,00	1 521,30	1 521,30	1 521,30
040 Opérations orgie transf. entre sections (5) / (6)	0,00			38 746,15	38 746,15		38 746,15	38 746,15	38 746,15
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			38 746,15	38 746,15		38 746,15	38 746,15	38 746,15
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								32 671,95	
Total des dépenses d'investissement cumulées								72 939,40	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre D24 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

				III	A
				III	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		38 482,00	I	II	II	72 939,40
018	RSA	0,00	0,00	72 939,40		72 939,40
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotation(s), fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 482,00		34 193,25	34 193,25	34 193,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		38 482,00		72 939,40		72 939,40
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						72 939,40

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. (R/ 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024: « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. (D/ 041 x R/ 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inverse en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si réponse anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
								III	
TOTAL	7 595,90	0,00	0,00	40 267,45	40 267,45	0,00	40 267,45	40 267,45	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	7 595,90	0,00			1 521,30	1 521,30		1 521,30	1 521,30
1641 Emprunts en euros	1 521,30	0,00			1 521,30	1 521,30		1 521,30	1 521,30
16451 Remb. temporaires emprunts en euros	6 074,60	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)					0,00				
Total des dépenses financières	7 595,90	0,00	0,00	1 521,30	1 521,30	0,00	1 521,30	1 521,30	
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	7 595,90	0,00	0,00	1 521,30	1 521,30	0,00	1 521,30	1 521,30	

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N°1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'assemblée III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N°1 + Vote)
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00		38 746,15	38 746,15		38 746,15	38 746,15
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00		38 746,15	38 746,15		38 746,15	38 746,15
3555	Terrains aménagés	0,00		38 746,15	38 746,15		38 746,15	38 746,15
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		38 746,15	38 746,15		38 746,15	38 746,15

(1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'acquérément.

(5) Il y a autant de ligne que d'opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							III
							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
---	-------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.3
---	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II	III = I + II	
TOTAL		38 482,00	0,00	72 939,40	72 939,40	72 939,40
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 482,00		34 193,25	34 193,25	
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		38 746,15	38 746,15	
3555	Terrains aménagés	0,00		38 746,15	38 746,15	
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		38 482,00		72 939,40	72 939,40	72 939,40

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ($RI\ 040 = DF\ 042$).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 56 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 : « produit des sessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ($RI\ 041 = RI\ 041$).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****B**

DEPENSES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée lors de la séance budgétaire (2)	Vote de l'assemblée gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
	TOTAL	39 135,50	0,00	73 369,40	0,00	73 369,40
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
66	Charges financières	321,75	0,00	210,00	210,00	210,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaire) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00			
	Total des dépenses financières	321,75	0,00	210,00	210,00	210,00
	Total des dépenses réelles	331,75	0,00	220,00	0,00	220,00
023	Virement à la section d'investissement	38 482,00		34 193,25	34 193,25	34 193,25
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
043	Opérations ordre intérieur de la section	321,75		210,00	210,00	210,00
	Total des dépenses d'ordre	38 803,75		73 149,40	73 149,40	73 149,40

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	73 369,40

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après voire du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		III	III
		B	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	39 135,50	1	0,00	73 369,40	73 369,40
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	21 203,00	0,00	21 203,00	21 203,00	21 203,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	17 600,75	0,00	13 200,25	13 200,25	13 200,25
75	Autres produits de gestion courante (2)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion des services	38 813,75	0,00	34 413,25	34 413,25	34 413,25	34 413,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00				
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	38 813,75	0,00	34 413,25	34 413,25	34 413,25	34 413,25
042	Opérations ordre transf. entre Sections (3) (4) (5)	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	321,75		210,00	210,00	210,00
Total des recettes d'ordre	321,75		38 956,15	38 956,15	38 956,15	38 956,15

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées	73 369,40

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DH 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre, si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 en 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									II = I + II
	TOTAL	39 135,50	1	0,00	73 369,40	73 369,40	0,00	73 369,40	73 369,40
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
65888	Autres	10,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
66	Charges financières	321,75	0,00		210,00	210,00		210,00	210,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	321,75	0,00		210,00	210,00		210,00	210,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des charges financières et spécifiques	321,75	0,00	0,00	210,00	210,00		210,00	210,00
	Total des dépenses réelles	331,75	0,00	0,00	220,00	0,00		220,00	220,00
023	Virement à la section d'investissement	38 482,00			34 193,25	34 193,25			34 193,25
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			38 746,15	38 746,15			38 746,15
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00			38 746,15	38 746,15			38 746,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	321,75			210,00	210,00			210,00
	Total des dépenses d'ordre	38 803,75			73 149,40	73 149,40			73 149,40

Détail du calcul des ICNE au compte 661112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séances d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont archivées des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre ($DF\ 042 = RI\ 040$) ($DF\ 043 = RF\ 043$).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à renacer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 661112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

				III
				B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	39 135,50	0,00	73 369,40	73 369,40	73 369,40
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	21 203,00	0,00	21 203,00	21 203,00	21 203,00
7015	Ventes de terrains aménagés	21 203,00	0,00	21 203,00	21 203,00	21 203,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	17 600,75	0,00	13 200,25	13 200,25	13 200,25
74741	Participation communes membres du GFP	17 600,75	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	13 200,25	13 200,25	13 200,25
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
	Total des recettes de gestion des services	38 813,75	0,00	34 413,25	34 413,25	34 413,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-dépendantes) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	38 813,75	0,00	34 413,25	34 413,25	34 413,25
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00		38 746,15	38 746,15	38 746,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	321,75		210,00	210,00	210,00
796	Transferts charges financières	321,75		210,00	210,00	210,00
	Total des recettes d'ordre	321,75		38 956,15	38 956,15	38 956,15

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = Di 046) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non déparmentale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****IV****B1.1****B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
Intérêts (3)						
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 422-1-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Emprunts et dettes à l'origine du contrat					
		Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial
						Niveau de taux (5)	Taux actuelisé
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				0,00			
1641 Emprunts en euros (Total)				0,00			
1643 Emprunts en devises (Total)				0,00			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)				0,00			
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00			
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)				0,00			
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)				0,00			
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)				0,00			
1676 Dettes envers les locataires-acquéreurs (Total)				0,00			
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				0,00			
1681 Autres emprunts (Total) (9)				0,00			

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filio	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier rembour- sement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				Caté- gorie d'em- prunt (8)
						Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Péri- odicité des rembour- sements (6)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00				
1687 Autres dettes (total)						0,00				
Total général						0,00				

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; H : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurobar 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fixe, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV
B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert après couverture éventuelle (12)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (12)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Annuité de l'exercice	ICNE de l'exercice
					Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de littage sur ligne de trésorerie (Total) (10)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MÉTP et PPP (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

COMMUNE DE COURMEMIN - ZA DU COUDRAY - BP - 2023

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB/10/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régulés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux, selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux minimal après couverture éventuelle (8)	Taux maximum à la date de sortie du budget (9)	Niveau du taux à la date de sortie de l'exercice (10)	% par type de taux, selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3,00 multiplicateur jusqu'à 5, capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite), en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emporté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : scarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimum du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximum du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de verse du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS****IV****B1.4****B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner) ⁽¹⁾	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Montant en euros		0,00		0,00		0,00
Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Montant en euros		0,00		0,00		0,00
Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Montant en euros		0,00		0,00		0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
Nombre de produits % de l'encours						
Montant en euros						
(C) Option d'échange [swap/cap]						
Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Montant en euros		0,00		0,00		0,00
Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Montant en euros		0,00		0,00		0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Montant en euros		0,00		0,00		0,00
Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Montant en euros		0,00		0,00		0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
Montant en euros		0,00		0,00		0,00
(F) Autres types de structures						
Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture: (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture					Primes éventuelles Primes reçues pour la vente d'option	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Périodicité de réglement des intérêts (4)	
Taux fixe (total)		0,00					0,00		0,00 0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00		0,00 0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00		0,00 0,00
Total		0,00					0,00		0,00 0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnkey, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : mensuelle, M : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV

B1.5

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****IV
B1.5****B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le número de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé Index (5)	Taux reçu Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Charges c/668	Produits c/768	Catégorie d'emprunt (8)
Taux fixe (tota)						0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	0,00
Total						0,00	0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME		IV – ANNEXES	IV
		B1.6	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l’origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l’exercice	Dont
				Intérêts (3)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Autoris. des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Autoris. des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d’emissaires obligataires (ex : émissions publiques et privées)	0,00	0,00	0,00	0,00
				0,00

(1) Il s’agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l’emprunt au profit d’un autre organisme sans qu’il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l’origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s’agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l’article 06111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat décharge et comptabilisés à l’article 663.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	1 521,30	I 1 521,30
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	1 521,30	1 521,30
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 521,30	1 521,30
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 521,30	0,00	32 671,95	34 193,25

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	IV
	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	34 193,25	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Alltributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	34 193,25	34 193,25
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	34 193,25	34 193,25

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	34 193,25	0,00	0,00	0,00	34 193,25

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (8)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : **11**Nombre de membres présents : **7**Nombre de suffrages exprimés : **7****VOTES :**Pour : **7**Contre : **0**Abstentions : **0**

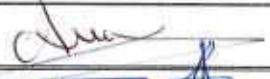
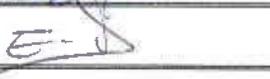
Date de convocation : 23/03/2023

Présenté par Le CHANTIER GILLES, MAIRE (1),
 A Courmemin, le 31/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Courmemin, le 31/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Le Maire,
Gilles CHANTIER



AUGE Christian	
BOUBET Fabien	
CHANTIER Gilles	
CHARLES Marcel	ABSENT-EXCUSE
CLÉMENT Cynthia	
DUVAL Edwige	
LECOMTE Rémy	ABSENT-EXCUSE
MERCIER Bernard	ABSENT-EXCUSE
PESSON Daniel	ABSENT.
THIRION Isabelle	
VANNIER Christian	

Certifié exécutoire par Le CHANTIER GILLES, MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

- 4 AVR. 2023

et de la publication le

A Courmemin, le

- 4 AVR. 2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Le Maire,
Gilles CHANTIER



Acte à classer

2023-38

1 2 3 4

En préparation

En attente retour
Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-04T10-59-25.00 (MI244226312)

Identifiant unique de l'acte : 041-214100687-20230331-2023-38-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Budget annexe ZA du Coudray - Budget primitif 2023

Date de décision : 31/03/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur 041-214100687-20230331-2023-38-DE

Acte : [DOCBUDG-21410068700075-041049-BP-2023-20032023000000.XML](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/23 à 10:53

Par [LEFEVRE Annabelle](#)

Transmis

Date 04/04/23 à 10:59

Par [LEFEVRE Annabelle](#)

Accusé de réception

Date 04/04/23 à 11:06

VILLE DE COURMEIN

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 11

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-mars du mois de mars à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cynthia CLÉMENT

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

**OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2022 – M14 ET M49
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

RAPPORT POUR INFORMATION :

L'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblé délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

BUDGET PRINCIPAL – N°20000 – M14

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement de	Résultats propres à 2022	411 327,51	464 564,56	53 237,05
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)		186 156,68	186 156,68
	Résultat à affecter			239 393,73
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	170 528,88	163 807,76	-6 721,12
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)	83 892,81		-83 892,81
	Résultat à affecter			-90 613,93
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	6 533,34	19 129,00	12 595,66
	Affectation à l'investissement (compte 1068)			78 018,27
Reprise anticipée	Report en investissement			-90 613,93
	Report en fonctionnement			161 375,46

BUDGET ANNEXE ZA DU COUDRAY – N°20300 – M14

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement de	Résultats propres à 2022	39 010,70	39 010,70	0,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)	0,00	0,00	0,00
	Résultat à affecter			0,00
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	40 267,45	38 481,60	-1 785,85
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)	30 886,10		-30 886,10
	Résultat à affecter			-32 671,95
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00

			Solde (+ ou -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)		0,00
Reprise anticipée	Report en investissement		-32 671,95
	Report en fonctionnement		0,00

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY – N°20311 - M14

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement de	Résultats propres à 2022	179 464,26	179 464,61	0,35
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)	0,00	0,00	0,00
	Résultat à affecter			0,35

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	168 577,80	173 689,83	5 112,03
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)	145 726,31		-145 726,31
	Résultat à affecter			-140 614,28

Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00

			Solde (+ ou -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)		0,00
Reprise anticipée	Report en investissement		-140 614,28
	Report en fonctionnement		0,35

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COUDRAY 1ère TRANCHE – N°20310 - M14

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement de	Résultats propres à 2022	44 200,83	44 201,28	0,45
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)	0,00	0,00	0,00
	Résultat à affecter			0,45

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	45 333,60	42 712,14	-2 621,46
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)	35 855,16		-35 855,16
	Résultat à affecter			-38 476,62

Accusé de réception en préfecture
041-214100887-20230311-2023-37-DÉ
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
				Solde (+ ou -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)			0,00
Reprise anticipée	Report en investissement			-38 476,62
	Report en fonctionnement			0,45

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF- N°20200 - M49

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section fonctionnement	Résultats propres à 2022	46 684,25	60 969,06	14 284,81
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2022)		51 652,86	51 652,86
	Résultat à affecter			65 937,67
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2022	33 492,75	16 975,63	-16 517,12
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2022)		106 211,23	106 211,23
	Résultat à affecter			89 694,11
Restes à réaliser au 31/12/2022	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	40 033,20	27 625,00	-12 408,20
				Solde (+ ou -)
	Affectation à l'investissement (compte 1068)			0,00
Reprise anticipée	Report en investissement			89 694,11
	Report en fonctionnement			65 937,67

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans les budgets primitifs, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire propose de constater et d'approuver la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

CONSTATE et APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser,

DIT que les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022 seront annexés à la délibération.

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.



Le Maire
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le
publié ou notifié le

Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
041-214100687-20230331-2023-37-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2022

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET GENERAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES

Article	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Montant du fournisseur	Montant initial	Mandat émis	Montant annulé	Restes à réaliser
2188	Adressage - Achat de 14 plaques de rue et 187 numéros de maison	Devis	02/12/22	SIGNALTIQUE VENDOMOISE	6 533,34	,00	,00	6 533,34
				Total				6 533,34

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET GENERAL

RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON TITRÉES

Article	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Montant initial	Titre émis et exécuté	Titre à annuler	Restes à réaliser
1321	Création de la vidéoprotection - DÉTR 2022	Arrêté	05/12/22	PREFECTURE	19 129,00	,00	19 129,00
				Total			19 129,00

Certifié conforme le 31/12/2022

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Le Comptable Public,
Pierre-Loup DEVOS



Accusé de réception en préfecture
041-214100687-20230331-2023-37-OE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2022

Articles R. 2311-11 et D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMINSiege : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN**BUDGET ZA DU COUDRAY****DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON TITRÉES**

Article	Libellé	Justificatif d'engagement	Date	Engagement		Montant initial	Mandat émis	Montant annulé	Restes à réaliser
				Nom du fournisseur	Total				
	NEANT								

MAIRIE DE COURMEMINSiege : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN**BUDGET ZA DU COUDRAY****RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON TITRÉES**

Article	Libellé	Justificatif d'engagement	Date	Titre		Montant initial	Titre émis et exécute	Titre à annuler	Restes à réaliser
				Montant initial	Total				

Certifié conforme le 31/12/2022

Le Maire,

Gilles CHANTIER



Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2022

Articles R 2311-11 et D 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMINSiège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN**BUDGET LOTISSEMENT DU COUDRAY****DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES**

Article	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Engagement	Montant initial mandat émis	Montant annulé	Restes à réaliser
					Total	00	00	00

NEANT**MAIRIE DE COURMEMIN**Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN**BUDGET LOTISSEMENT DU COUDRAY****RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON TITRÉES**

Article	Libellé	Justificatif	Date	Titre émis et exécuté	Titre à annuler	Restes à réaliser
						00

Certifié conforme le 31/12/2022

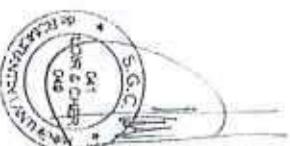


Le Maire,

Gilles CHAILLER

Le Comptable Public,

Pierre-Loup DEVOS



Accusé de réception en préfecture
041-214100687-20230331-2023-37-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

ETAT DES RESTES A REALISER au 31-12-2022

Articles R.2311-11 et D.2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES

Article	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du fournisseur	Montant initial	Mandat émis	Engagement	Montant annulé	Restes à réaliser
2315	MO Réhabilitation réseaux d'assainissement Rue Chambord, Rue du Clouseau et Rue François 1 ^{er}	Devis	23/12/20	INFRASTRUCTURES CONCEPT	4 140,00	,00	,00	4 140,00	
2315	Réhabilitation réseaux d'assainissement Rue Chambord, Rue du Clouseau et Rue François 1 ^{er}	Acte d'engagement	23/12/22	REHA ASSAINISSEMENT	35 893,20	,00	,00	35 893,20	
				Total					40 033,20

MAIRIE DE COURMEMIN

Siège : 7, rue François 1^{er} 41230 COURMEMIN

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RECETTES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON TITRÉES

Article	Libellé	Justificatif	Date d'engagement	Nom du débiteur	Montant initial	Titre émis et exécute	Titre à annuler	Restes à réaliser
131	Réhabilitation réseaux d'assainissement Rue Chambord, Rue du Clouseau et Rue François 1 ^{er} - DETR 2021	Arrêté	28/06/21	PREFECTURE	27 625,00			27 625,00
					Total			27 625,00

Certifié conforme le 31/12/2022

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Le Comptable Public,
Pierre-Loup DEVOS

VILLE DE COURMEIN

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-mars du mois de mars à 19 heures 00 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Christian AUGE, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Cynthia CLÉMENT, Mme Edwige DUVAL, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Marcel CHARLES, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cynthia CLÉMENT

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 7

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA DU COUDRAY – BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT POUR INFORMATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Conformément à l'instruction comptable M57, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe ZA du Coudray pour l'année 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2022	0,00	0,00
Section de fonctionnement	73 369,40	73 369,40
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	73 369,40	73 369,40
Résultat d'investissement 2022	32 671,95	0,00
Section d'investissement	40 267,45	72 939,40
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	72 939,40	72 939,40
TOTAL GENERAL	146 308,80	146 308,80

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement détaillés de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2023
Chapitre 011	Charges à caractère général	,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00
Chapitre 66	Charges financières	210,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	38 746,15
Chapitre 043	Opération à l'intérieur de la section	210,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	34 193,25
TOTAL		73 369,40

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2023
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	21 203,00
Chapitre 74	Dotations et participations	13 200,25
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	38 746,15
Chapitre 043	Opération à l'intérieur de la section	210,00
TOTAL		73 369,40

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2023
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 521,30
Chapitre 040	Transfert entre sections	38 746,15
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	32 671,95
TOTAL		72 939,40

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2023
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	34 193,25
Chapitre 040	Transfert entre sections	38 746,15
TOTAL		72 939,40

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

VOTE le budget primitif 2023 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Le Maire,

Gilles CHANTIER

Accusé de réception préfecture
041-214100887-20230331-2023-38-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023